

Formation : Référent « Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes »

Réf : PRSEC-04 | Thématique : Santé sécurité au travail

PUBLIC VISÉ

Chefs d'établissement, RH, cadres, chefs de services, élus du CSE, et référents harcèlement.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis spécifique.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Définir le cadre juridique et les obligations en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes.

Identifier et réagir de manière appropriée face à des situations de harcèlement sexuel.

Mettre en place des mesures de protection pour les victimes et témoins, et gérer les actions en justice et sanctions.

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h en Présentiel / Distanciel

Tarif : 700€ HT (inter-entreprise) - Sur devis (intra-entreprise)

Délai d'accès :

14 jours calendaires entre validation inscription et début formation

Modalités et délais d'accès :

Contact → Entretien découverte → Validation prérequis → Devis → Convention → Planification

Formation Inter/intra : Parcours individuel et personnalisable

Sanction : Une attestation de fin de formation est remise à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

Positionnement entrée (questionnaire) + Évaluation continue (exercices, QCM) + Évaluation finale +
Attestation de fin de formation + Évaluation satisfaction

LE PROGRAMME DÉTAILLÉ

Matin

1. Rôle du Référent

- Désignation et missions des référents.
- Moyens d'action des référents.

2. Cadre juridique du harcèlement sexuel

- Loi du 6 août 2012, agissements sexistes, délit d'outrage sexiste.
- Circonstances aggravantes et harcèlement hors de l'entreprise.

3. Identifier les situations de harcèlement

- Distinctions entre harcèlement sexuel, agression et séduction.
- Signaux d'alerte, profils de victime et d'harceleur.

Après-midi

4. Réagir face à une situation de harcèlement

- Élaboration d'une procédure de signalement.
- Obligation d'agir face au harcèlement.

5. Preuve et action en justice

- Collecte des preuves et actions des organisations syndicales.

6. Sanctions contre l'auteur

- Sanctions disciplinaires et pénales.

7. Protection des victimes et témoins

- Mesures de protection pour les victimes et les témoins

VOTRE FORMATEUR

Un formateur confirmé et expert dans son domaine.

L'ORGANISATION

Nous nous engageons à répondre à votre demande dans un délai de 48 heures.

Un rendez-vous virtuel de découverte vous sera proposé pour comprendre vos attentes et besoins, et ainsi adapter votre parcours de formation.

Les prérequis seront validés lors de cet entretien.

Après validation de votre inscription, nous fixerons ensemble la date de votre session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES, MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes actives (cas pratiques, mises en situation) + Supports en ligne + Livret stagiaire + Exercices corrigés + Formateur expert

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Positionnement entrée (questionnaire) + Évaluation continue (exercices, QCM) + Évaluation finale + Attestation de fin de formation + Évaluation satisfaction

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Formation nouvelle - Indicateurs en cours de constitution (disponibles après première session)

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap (moteur, auditif, psychique, visuel) ou que vous avez des conditions particulières, merci de nous contacter avant le début de la formation.

Référent Handicap :

Jean-Charles PIMPY

 jc.pimpy@iziqua.fr

 07 67 83 86 27

CONTACTS

Pour toute question ou inscription :

 formation@iziqua.fr

 07 67 83 86 27